

# Nécrologie

Autor(en): [s.n.]

Objektyp: **Obituary**

Zeitschrift: **Bulletin de la Société suisse de Numismatique**

Band (Jahr): **2 (1883)**

Heft 9

PDF erstellt am: **20.09.2024**

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

mieux à même que nous de la traiter et disposant aussi de plus de pièces justificatives et historiques.

Malgré tout et sans avoir pu nous communiquer nos idées réciproques, M. Tripet à Neuchâtel et nous ici traitons le sujet dans le même sens.

M. Tripet a accompagné son travail de 19 gravures de sceaux et armoiries qui le rehaussent encore beaucoup.

La dernière de ces gravures est un projet de *nouvel écusson* pour Neuchâtel ; nous n'avons cependant pas poussé si loin que M. Tripet, nos exhortations au peuple neuchâtelois.

Nous nous sommes contentés ainsi que MM. Gautier et Grandpierre, de désirer le rétablissement de l'ancien et bel écusson que nous avons figuré page 116.

Trop de changements nuisent aussi et à notre avis plutôt que de proposer l'adjonction d'*un chef de gueules à la croix fédérale d'argent*, à l'ancien écusson, nous préfererions encore voir conserver l'écusson de 1848.

Ce *chef de gueules* se confondant avec le *pal de gueules* ne nous paraît pas du plus heureux choix.

Une autre chose nous paraît également étrange, c'est qu'après avoir donné au *chef de gueules* la *croix fédérale d'argent*, M. T. la propose une seconde fois, comme timbre de l'écusson.

N'eût-il pas été plus simple de maintenir intact l'ancien écusson et de lui donner pour timbre la croix fédérale rayonnante ?

Ceci dit en passant, rendons hommage au travail fort intéressant de M. Tripet. Nous sommes persuadés que nos lecteurs tiendront à posséder ce nouvel opuscule, dont l'esprit de critique est très large et qui ne peut mériter à l'auteur que la sympathie et l'approbation de tous ceux qui ont à cœur le maintien des monuments de notre histoire nationale. H.

---

## Nécrologie.

---

Le 9 Septembre est mort à Soleure, à l'âge de 66 ans et après une courte maladie, M. l'avocat *Jacob Amiet*, Colonel fédéral, ancien Procureur général de la République suisse.

M. Amiet était un numismatiste distingué et fort apprécié ; il était depuis 11 ans membre correspondant de la Société de Numismatique de Vienne.

Nous avons regretté de ne pouvoir compter M. Amiet au nombre des membres actifs de notre Société, il avait renvoyé à plus tard sa candidature, mais la mort est venu l'enlever avant d'avoir pu mettre ce projet à exécution.

Comme travaux spéciaux il avait publié :

a) *St-Ursus Pfarrstift der Stadt Solothurn seit seiner Gründung bis zur staatlichen Aufhebung 1874*, in-8 Soleure 1878 et supplément 1879.

b) *Der Münzforscher Andrechts Morellius von Bern*, in-8 Berne 1883.

Notre *Bulletin* a publié page 43, 2<sup>me</sup> année, un compte-rendu de ce travail que M. Amiet avait adressé à notre Société. H.

---

ON DEMANDE

des monnaies ARGENT & OR de Fribourg (Suisse) antérieures à 1780.

Adresser les offres au *secrétaire*.

---

A VENDRE

Jetons divers de Tirs et Ecus de Tirs fédéraux.

S'adresser à J<sup>n</sup>-P. DELACHAUX, à Chaux-de-Fonds. (JD 1-2)

---

**On demande**

1 exemplaire de chacun des cahiers des *Mittheilungen* de Zurich suivants :

Vol. III, cah. 2, *Bracteaten der Schweiz*.

Vol. XII, cah. 2, *Denare und Brachteaten der Schweiz*.

Vol. IX, la première partie, cah. 1 à 5.

Vol. XIII, la première partie, cah. 1 à 6.

(M 1-5)

Adresser les renseignements et offres à la RÉDACTION.

---

En vente au Bureau du Journal :

ÉCUS DE FRIBOURG (Suisse) DU XVI<sup>e</sup> SIÈCLE

AU TYPE DE St-NICOLAS

par Ant. HENSELER.

Prix, 50 centimes.